

Rapport d'activités 2011 du SAGE Automne

En 2011, le SAGEBA, structure porteuse du SAGE de l'Automne, a lancé l'étude de révision du SAGE de l'Automne.

Un arrêté modificatif de la Commission Locale de l'Eau a été signé conjointement par les préfets de l'Aisne et de l'Oise le 30 juin 2011.

1. Ordres du jour des réunions

La CLE s'est réunie deux fois en séance plénière, le 1^{er} mars et le 19 octobre, chaque assemblée ayant été précédé d'un bureau de la CLE.

1.1. Assemblée générale de la CLE du 1^{er} mars 2011

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2010
- Approbation du rapport d'activités 2010 de la CLE
- Présentation du bureau d'études choisi pour la révision du SAGE Automne et explications de celui-ci sur la démarche de la révision
- Points divers

1.2. Assemblée générale de la CLE du 19 octobre 2011

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2011.
- Approbation du projet d'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE, ainsi que de l'atlas cartographique.
- Points divers.

1.3. Bureau de la CLE du 1^{er} mars 2011

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation de l'étude de révision du SAGE par le bureau d'études SAFEGE
- Points divers

1.4. Bureau de la CLE du 19 octobre 2011

L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan par le bureau d'études SAFEGE du déroulement de la phase 1 de l'étude de révision du SAGE
- Déroulement des phases 2 et 3 lancées en même temps

2. Thèmes traités en 2011 pour la mise en œuvre des objectifs du SAGE

2.1. La révision du SAGE Automne

En mars 2011, la CLE s'est réunie pour rencontrer le bureau d'études retenu pour la révision du SAGE, SAFEGE. Celui-ci s'est ensuite attaché à collecter toutes les données disponibles sur le bassin versant auprès des différents partenaires. Des entretiens ont eu lieu entre SAFEGE, la cellule animation et les partenaires, afin de prendre en compte toutes les connaissances existantes et de cibler les attentes vis-à-vis du nouveau SAGE.

En parallèle, SAFEGE a repris le bilan du SAGE réalisé par la cellule animation du SAGE pour estimer l'état d'avancement des différentes actions en fonction des objectifs du 1^{er} SAGE.

À la suite de ça, SAFEGE a pu rédiger un document regroupant l'état des lieux actualisé, ainsi qu'un diagnostic du territoire sur les différentes thématiques existantes et mettant en évidence les problématiques et enjeux à traiter dans les prochaines années. Ce document est également accompagné d'un atlas cartographique reprenant les éléments de l'état des lieux.

L'état des lieux, le diagnostic et l'atlas cartographique ont été validés par la CLE en octobre. Une note complémentaire sera envoyée à la CLE en 2012, pour répondre aux quelques interrogations soulevées lors de cette dernière CLE.

Le SAGEBA a entériné la réalisation de cette phase et a lancé les 2 suivantes (évaluation environnementale et prospective).

En fin d'année, la CLE a fait la demande d'une note de cadrage auprès de l'autorité environnementale, afin d'obtenir les éléments nécessaires à l'élaboration de l'évaluation environnementale.

De plus, les membres de la CLE et les personnes associées ont été sollicités pour s'inscrire aux quatre commissions thématiques qui accompagneront la phase de prospective : « évaluation socio-économique du territoire », « eaux de surface et milieux associés », « eaux souterraines » et « maîtrise des écoulements ».

2.2. Instruction des dossiers soumis à l'avis de la CLE

Le dossier suivant soumis à l'avis de la C.L.E. en 2011 par la Préfecture de l'Oise a été traité :

- Dossier de déclaration relatif à la gestion des eaux pluviales du projet d'extension du poste électrique de Russy-Bémont.

Les dossiers suivants soumis à l'avis de la C.L.E. en 2011 par la Préfecture de l'Aisne ont été traités :

- Dossier de demande d'autorisation concernant la déviation de Gondreville par la RN2.
- Dossier de demande d'autorisation relatif au renouvellement de l'arrêté préfectoral de la station d'épuration de Villers-Cotterêts.

La CLE a également été saisie sur un Plan local d'Urbanisme (PLU) pour vérifier l'intégration des objectifs du S.A.G.E. dans celui-ci. **Un avis a ainsi été rendu sur le P.L.U. de la commune de Béthisy-Saint-Pierre.**

La CLE a également rendu un avis sur le Projet de **SCOT du Pays de Valois**.

La cellule animation du SAGE a également participé à 2 réunions auprès du territoire de la Nonette, qui projette de relancer sa CLE et de réviser son SAGE, comme ce fût le cas pour l'Automne.

2.3. Suivi des projets des maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre du SAGE

Un travail de suivi des projets des maîtres d'ouvrage est mené pour assurer la mise en œuvre du SAGE.

Le syndicat d'alimentation en eau potable d'Auger-Saint-Vincent/Duvy a lancé en 2011 l'étude de délimitation du Bassin d'Alimentation des Captages pour l'ensemble de ses captages. Cette étude vise à bien délimiter le territoire influençant sur la qualité de l'eau prélevée par le syndicat, afin de mettre en place un programme d'actions pour limiter cet impact.

L'avancement des réhabilitations ou mise aux normes des stations d'épuration est suivi, comme pour celles de Vaumoise et de Morienval. Pour cette dernière, la commune de Fresnoy-la-Rivière va se raccorder à son réseau, créant pour elle-même un réseau concernant toute la commune. Les communes d'Auger Saint Vincent et de Duvy ont poursuivi les études concernant leur assainissement, afin de déterminer la meilleure solution à retenir. Les communes de Coyolles et de Rouville projettent de se raccorder à des stations déjà existantes, de Villers-Cotterêts pour la première, et de Crépy-en-Valois pour la seconde. Les études concernant les réseaux sont en cours.

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, la CCPV a la maîtrise d'œuvre pour le contrôle des installations sur son territoire, et le programme de contrôles des installations a débuté en 2011. Aucune maîtrise d'œuvre n'existe pour la partie basse vallée de l'Automne, où l'on recense cependant moins d'ANC.

Le 29 avril 2011, un arrêté sécheresse a été pris sur l'ensemble du département de l'Oise, et le bassin versant de l'Automne a été placé en situation de crise. Les arrêtés du 20 mai, du 14 juin et du 18 juillet ont confirmé cet état, et le préfet de l'Aisne a également pris un arrêté plaçant l'Automne en situation de crise au 20 mai. L'arrêté du 29 août a replacé le bassin versant en seuil d'alerte, démontrant une situation qui n'a pas été aussi dramatique qu'en 2010, mais nécessitant tout de même un suivi particulier.

Enfin, la DREAL ayant lancé une étude de délimitation des zones humides sur le territoire du SAGE, la cellule animation a suivi de près l'avancement de cette étude. Une première cartographie de localisation a été émise en septembre 2011, avec quelques points d'interrogations nécessitant, selon le bureau d'études, un approfondissement par relevé pédologique pour vérifier le caractère réellement humide ou non de certains sites.

La cellule animation du SAGE a également rencontré un propriétaire privé possédant l'une des plus grandes zones humides du territoire afin de voir avec lui ses projets pour ses parcelles. De plus, la commune de Fresnoy-la-Rivière s'est engagée dans un projet de réhabilitation de près de 15 hectares d'anciennes peupleraies en zones humides, avec l'aide de l'Agence de l'Eau, du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie et la cellule animation du SAGE.

2.4. Travail avec les communes et les intercommunalités pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les prescriptions du SAGE

Le SAGEBA, en tant que secrétariat technique de la CLE, se doit d'être associé aux réunions de travail dans le cadre de la révision des PLU. Le SAGEBA participe ainsi à la révision des PLU de Verberie et d'Ormoy-Villers, ainsi qu'à l'élaboration des PLU de Béthisy-Saint-Pierre, Vaumoise, Émeville, Feigneux et Fresnoy-la-Rivière. La cellule animation a également été sollicitée pour participer à l'élaboration de deux SCoT : Villers-Cotterêts et Forêt de Retz ainsi que Basse Automne et Plaine d'Estrées.

2.5. Suivi des travaux en rivière

Le SAGEBA est compétent en matière d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin de l'Automne. Ainsi, depuis des années, l'Automne et ses affluents font l'objet d'un entretien régulier.

En 2011, seuls des enlèvements d'embâcles ponctuels ont été réalisés : les berges des cours d'eau étant en relativement bon état suite aux entretiens précédents, le syndicat a décidé de relancer une procédure de Déclaration d'intérêt Générale (DIG) pour inclure 22 nouveaux cours d'eau classés par la DDT en 2007. Cette nouvelle DIG sera assortie d'un nouveau programme pluriannuel, dont la rédaction se fera courant 2012.

Concernant la thématique des obstacles à l'écoulement, plusieurs rencontres ont eu lieu avec des propriétaires de moulins sur la Sainte-Marie et l'Automne, afin de les sensibiliser à la problématique. Une réunion avec des partenaires techniques et financiers a été organisée à Duvy, car le SAGEBA propose de lancer une étude sur les seuils liés aux moulins de la Sainte-Marie. Cette étude devra mettre en avant les possibilités d'effacement ou d'aménagement de ces seuils, en vue d'une franchissabilité par les poissons qui remontent et les sédiments qui descendent.

Le SAGEBA a également organisé une réunion entre un propriétaire privé et les services techniques et financiers pour un futur projet de restauration de l'Automne. Il s'agirait de faire reméandrer l'Automne en fond de vallée, une fois la peupleraie l'encadrant abattue. Le propriétaire est d'accord sur le principe de cette opération, qui ne pourra pas avoir lieu avant 2013 ou 2014, en fonction des abattages des arbres.

2.6. Le contrat global pour l'Automne

En association avec la CCPV et l'Agence de l'Eau, le SAGEBA s'est porté maître d'ouvrage et porteur du futur contrat global pour l'Automne, qui permettra de mettre en œuvre que les actions prioritaires pour le milieu et les actions du SAGE pendant sa révision. L'année 2011 a marqué la fin de l'élaboration de ce contrat, avec la prise de délibérations par l'ensemble des maîtres d'ouvrages concernés (Communautés de Communes, Communes, Syndicats, etc.). L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, principal financeur des actions de ce contrat, a également donné un avis favorable à ce projet, tout comme l'Entente Oise-Aisne. Le conseil R2gional rendra son avis en 2012.

Le SAGEBA a ainsi délibéré en octobre en faveur de ce contrat. Il s'est ainsi engagé à réaliser un certain nombre d'actions identifiées dans ce programme (révision du SAGE

notamment), ainsi qu'à animer l'ensemble du contrat pour accompagner les autres maîtres d'ouvrage identifiés dans la réalisation de leurs actions.

Le contrat global rentrera en application dès le 1^{er} janvier 2012.

2.7. Veille technique

La CLIS de la décharge de Néry-Saintines s'est réunie le 7 janvier et le 28 juin, afin de faire le point sur les résultats des traitements entrepris par l'ADEME sur ce site. Ceux-ci se révèlent concluants, avec des rejets au cours d'eau satisfaisants. L'ADEME pense ainsi arrêter dès 2012 la station mobile qui avait été mise en place, la qualité des effluents entrants répondant déjà aux critères de l'arrêté préfectoral. En parallèle, l'ADEME a lancé une étude « odeurs » afin de déterminer la provenance des nuisances olfactives perçues par les habitants des communes environnantes, afin de tenter d'y remédier par la suite.

En 2011, le SAGEBA a participé aux réunions de proposition des cours d'eau identifiés comme ayant des zones de frayères potentielles pour différentes espèces de poissons. Certains cours d'eau du bassin versant sont concernés par cet inventaire, plusieurs zones ayant été identifiées.

La cellule animation du SAGE a suivi une demi-journée d'information organisée par le CPIE sur les espèces invasives et les traitements possibles, lorsque ceux-ci existent. Le bassin versant comment à ressentir les effets de certaines espèces qui se dispersent, ce qui a été identifié dans l'état des lieux du nouveau SAGE.

Le comité de pilotage de la charte Natura 2000 s'est réunie afin de discuter de cette charte et de son contenu. Le SAGE devant prouver sa non-incidence sur les zones Natura 2000, il est important de connaître en amont le contenu de cette charte, qui, sur le territoire, concerne majoritairement des espaces boisés et de coteaux.

La cellule animation du SAGE a participé à une journée de formation sur la démarche de charte zéro-phytosanitaires, afin de mieux connaître ses implications pour les acteurs locaux. À la suite de cette journée, une journée de sensibilisation à destination des élus va être organisée en 2012, en partenariat avec le Conseil Régional, l'Agence de l'Eau et la commune de Crépy-en-Valois, seule signataire de la charte sur le bassin versant.

Afin de mieux prendre en compte l'ensemble des financements possibles pour les diverses opérations à venir, la cellule animation a suivi une journée de formation sur les financements européens.

2.8. Communication

En 2011, le SAGEBA a mis en place un site internet afin de promouvoir les actions du syndicat, du SAGE et du contrat global. Celui-ci est disponible à l'adresse suivante : <http://bassin-automne.fr/>

La communes de Glaignes, dans sa gazette municipale, a sollicité à plusieurs reprises le SAGEBA pour une aide à la rédaction d'articles, sur la végétation aquatique et les plantes invasives.

Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Automne

Mairie de Morienvall
01, Sente de L'Ecole
60127 MORIENVAL

COMPTE-RENDU de la séance du 19 octobre 2011

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à MORIENVAL le 19 octobre, sous la présidence de M. Hubert BRIATTE.

Membres en exercice = 36

Présents = 19

PERSONNES PRÉSENTES :

Collège des élus : BRIATTE Hubert, CARON Jacques, DOMPE Gérard, DRILLET Philippe, HAQUIN Benoit, HAUDRECHY Jean-Pierre, LEMOINE Alain, NICOLAS Germain, RADET Marie-Elise.

Collège des usagers : BOYARD Pierrette (UDAF), DENAES Jean (Fédération départementale des AAPPMA), JOSSO Stéphanie (CCIT de l'Aisne), MIKAELIAN Raphaël (Lyonnaise des Eaux), AVICE Laëtitia (Veolia), PARMENTIER Jean-Louis (Chambre d'Agriculture), THIPOUSE Julie (CCIT de l'Oise)

Collège des représentants de l'État : FATOUX Raymond (DDT), MOLINIE Léa (AESN), VORBECK Jean-Paul (DREAL)

POUVOIR DE : MAY JACQUES À BRIATTE HUBERT

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

DAGORNE Didier, MILLAIR Laurent et ROBILLARD Joris, du bureau d'études SAFEGE ; Anne SUY-LEVESQUE (CCPV), Anne SIRON (Conseil Régional), Juliette CAUVIN (DREAL), Jany TUEUR (Conseil Général de l'Oise)

Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2011

Mr BRIATTE demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2010 joint à la convocation. Mr NICOLAS fait remarquer qu'il manque la mention de la structure représentée par Mr PARMENTIER, la chambre d'agriculture.

Personne ne s'y opposant, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Mr BRIATTE présente Christophe LETOT, le nouveau technicien de rivières du SAGEBA et lance un tour de table.

Approbation du projet d'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE, ainsi que de l'atlas cartographique

Mathilde explique que la séance d'aujourd'hui n'a pas vocation à s'attacher aux remarques mineures concernant les documents envoyés aux membres de la CLE, mais plutôt d'identifier des manques ou des faiblesses de nature à compromettre ces rapports. SAFEGE va présenter le travail réalisé tout en laissant des temps d'échanges.

Mathilde soulève également le problème des impressions de documents : les rapports ont été envoyés à la CLE dans leur version non définitive, mais une nouvelle impression donnerait lieu à un surcoût. Ainsi, il est demandé à la CLE si elle est d'accord d'échanger par mail les versions provisoires : les membres de la CLE approuvent.

SAFEGE prend la parole pour reprendre les éléments clés des documents envoyés au travers d'une présentation (cf. document power-point joint).

Concernant l'état des lieux, Mr PARMENTIER demande comment les masses d'eaux souterraines sont identifiées comme telles sur le territoire, car sur la carte, les différentes nappes ont l'air de se traverser. Mr DAGORNE précise que les nappes dépassent le cadre du territoire et vont au-delà. Mr VORBECK explique qu'une masse est un volume d'eau avec des caractéristiques propres et homogènes sur l'ensemble de la masse, même si des connexions et

superpositions peuvent exister. Ce découpage en différents périmètres permet de former des unités homogènes sur lesquelles on travaille.

Mr LEMOINE s'étonne d'avoir eu des résultats montrant une fois la présence de simazine dans le mélange, alors qu'aucune présence n'était détectée dans les puits. Mr MILLAIR n'interprète pas cette donnée, recueillie au même titre que les autres.

Mr DESMOULINS demande si SAFEGE a bien reçu les données concernant les études menées par l'ADEME au niveau de la décharge de Néry-Saintines. Le bureau d'études a bien utilisé ces données, qui figurent dans le rapport.

Mr PARMENTIER approuve que le niveau de la nappe historiquement bas, mais tiens à relativiser avec l'épaisseur de la nappe. Cependant, à l'avenir, il sera important de baisser le pourcentage de prélèvements par rapport à la recharge qui est très faible. Mr MILLAIR précise que les années 2001 et 2002 ont été exceptionnelles en terme de recharge, mais que cela est lié aux fortes inondations de la période.

Mr VORBECK souligne qu'il y a de plus en plus d'assecs, révélant des problèmes de réalimentation des cours d'eau par la nappe d'accompagnement, et que cela montre le peu de réapprovisionnement des nappes.

Mr PARMENTIER pense qu'il y a aussi un problème de concentration des prélèvements sur peu de points, et qu'il y a un rapport dans le temps entre quantité de la recharge et qualité des eaux. Il a remarqué, quelques années après des recharges importantes, une tendance à la baisse des taux des éléments contrôlés, et inversement.

Mr VORBECK précise qu'il faut être vigilant, en expliquant que suite aux inondations de 2001, il a été constaté que des nitrates avaient été emmagasinés dans le sol, et que suite aux transferts d'eaux importants liés aux inondations, des pics importants de nitrates ont été constatés dans les masses d'eau. Cela dépend de l'importance, de la durée et de l'intensité des précipitations.

Mr PARMENTIER regrette que tout le territoire agricole ait été identifié comme zone à risque de ruissellements, érosion et coulées de boue ; et que ça ne reflète pas la réalité. Mr MILLAIR répond qu'une cartographie plus précise est justement un manque, car aucune étude sur le sujet n'a été fournie. Mr PARMENTIER explique que le problème a déjà été en partie identifié et traité et qu'il existe des choses précises sur le RPG. Melle MOLINIE souligne également que toutes les connaissances ne sont pas transmises concernant le RPG, SAFEGE n'ayant bénéficié que des îlots de cultures majoritaires. Mr DAGORNE ajoute que les cartes sont issues d'une synthèse bibliographique, pour laquelle certains éléments n'ont pas été transmis, mais que celle démontrant les aléas de risque montre une exposition généralisée sur le bassin versant avec des zones contributives importantes et une vision globale inexistante sur les risques connus et les actions réalisées. Ainsi, des actions ont été menées localement mais on n'en a pas la vision sur le territoire, pour cette thématique. Melle MOLINIE précise que le SAGE pourra reprendre cette carte afin de voir où les actions ont été menées et où il y a des manques.

Mr DESMOULINS regrette de ne pas voir figurer les projets tels que la liaison RN31/RN2, le futur SCoT de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées. Mr DAGORNE précise que ce sont des éléments de prospective qui seront pris en compte dans la phase suivante.

Mr PARMENTIER demande s'il ne serait pas intéressant d'estimer la puissance de chaque moulin lors de son activité, car les petites quantités cumulées pourraient révéler un intérêt. Monsieur MILLAIR précise que localement, il y a des projets importants qui pourront se faire, mais cela s'étudiera au cas par cas.

Dans le cadre du diagnostic, Mr PARMENTIER estime que l'étang de Wallu est celui qui pose réellement problème, sachant qu'actuellement, la situation ne s'aggrave pas mais qu'il faudra trouver une solution pour les sédiments.

Mr DENAES demande à ce que soit supprimé du rapport la mention d'utilisation de filets pour bloquer les poissons, pratique qui n'a pas cours.

Mr PARMENTIER souligne que pour l'eau potable, tous les usages ne nécessitent pas une eau de cette qualité, et que l'on peut diversifier l'approvisionnement en eau et récupérer de l'eau pluviale pour certains usages et diminuer les prélèvements. Il serait peut-être judicieux d'inciter les collectivités à pousser les particuliers à le faire. Mr DAGORNE précise que c'est une action qui peut être inscrite au SAGE. Mr MILLAIR rajoute que cela a aussi un autre impact positif, car ces eaux récupérées ne ruisselleront pas.

Mr LEMOINE revient sur le projet de déviation de Crépy-en-Valois, car le dernier tracé émis par le Conseil Général prévoit de passer au travers du Bassin d'Alimentation de Captage d'Auger-Saint-Vincent/Duvy. Mr BRIATTE

précise que c'est alors actuelle encore un tracé non définitif. Mr DESMOULINS précise qu'il y a eu certains choix effectués, notamment sur les grandes lignes, mais pas encore sur un tracé définitif précis. Mathilde rappelle que la CLE n'a pas du tout été associée, ni informée, sur ce projet. Mr DAGORNE explique que dans la phase suivante, il s'agira de transmettre à SAFEGE tous les projets futurs prévus sur le territoire.

Mme SIRON demande à quel moment l'étude zones humides sera intégrée au nouveau SAGE. Mr DAGORNE précise qu'il n'est pas possible d'attendre les résultats d'études en cours, mais que les apports sur les zones humides, prévus prochainement, pourront être pris en compte dans la rédaction du SAGE. Pour l'état des lieux, les éléments intégrés sont ceux qui étaient disponibles lors de la rédaction.

Mme SUY précise que, par rapport au potentiel de logements, les éléments intégrés dans l'état des lieux ne correspondent pas tout à fait à ce qui est écrit dans le SCoT, car il est indiqué que cela concerne les communes du bassin versant alors que ce sera concentré sur les pôles de développement.

Mr PARMENTIER ajoute que, si cela est possible, il faudrait limiter un trop grand mitage du territoire et surtout réutiliser les espaces laissés vacants.

Mr BRIATTE propose d'envoyer les modifications à apporter au SAGEBA. Mr BRIATTE met au voix l'état des lieux, en sachant qu'un erratum sera rajouté pour prendre en compte les corrections mineures.

L'état des lieux et le diagnostic du nouveau SAGE est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Points divers

SAFEGE explique rapidement le déroulement des phases 2 et 3 lancées en même temps suite à cette validation de la première phase.

La phase 2 d'évaluation environnementale, qui se prolongera jusqu'à la fin de l'étude, consiste à vérifier que les propositions faites pour le nouveau SAGE ne vont pas à l'encontre des enjeux environnementaux existants sur le bassin versant. Cette phase débute par une note de cadrage préparée par l'autorité environnementale pour cibler les points à traiter et les éléments à intégrer. Mr VORBECK précise que cette note a été rédigée, et qu'elle sera envoyée très prochainement au président de la CLE.

La phase 3 de prospective consiste en l'élaboration de scénarios tendanciels et alternatifs concernant l'évolution de la ressource en eau sur le territoire à l'horizon 2022. Le scénario tendanciel prendra en compte tous les projets programmés sur le territoire à cette échéance.

Cette phase aboutira à un choix de stratégie par la CLE, qui lancera la rédaction des documents du SAGE.

Mr VORBECK évoque l'étude zones humides pour laquelle une réunion a été organisée mi-septembre, afin de présenter les premiers résultats. Ainsi, il a été recensé 1 829 ha de zones humides (6% du territoire), ce qui représente 74% des zones à dominantes humides (qui s'étendaient sur 2 437 ha). Il y a eu 742 points de transects analysés, et le travail continue pour les parcelles pour lesquelles le caractère humide était difficile à identifier et les secteurs où il sera intéressant d'avoir un contour plus précis ; qui bénéficieront de sondages pédologiques. La DREAL s'engage également à ce qu'une priorisation des zones humides en fonction de leur intérêt soit réalisée.

L'étude a identifié 3 grands compartiments : l'Automne aval avec beaucoup de coupures et de peupleraies, l'Automne médiane et amont avec des corridors préservés et les vallons adjacents moins humides. Les discontinuités identifiées en aval risquent de poser des problèmes à terme, il sera certainement important de s'y intéresser.

Mr VORBECK ajoute que des espèces remarquables ont été identifiées, ce qui démontre une valeur écologique de ces zones humides. Le bureau d'études, SCE, s'engage à faire une présentation des résultats de l'étude en CLE.

Mr VORBECK ajoute que l'étude a bénéficié de l'aide du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie et du Conservatoire Botanique de Bayeulles.

Mathilde explique que pour la phase de prospective, des commissions thématiques seront organisées en fonction des thématiques identifiées en phase 1, et que les membres de la CLE seront sollicités pour s'y inscrire.

Mathilde conclue en informant la CLE que le site internet du SAGE et du SAGEBA est ouvert à l'adresse suivante : <http://bassin-automne.fr/>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Automne

Mairie de Morienvall
01, Sente de L'Ecole
60127 MORIENVAL

COMPTE-RENDU de la séance du 19 octobre 2011

La Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à MORIENVAL le 19 octobre, sous la présidence de M. Hubert BRIATTE.

Membres en exercice = 36

Présents = 19

PERSONNES PRÉSENTES :

Collège des élus : BRIATTE Hubert, CARON Jacques, DOMPE Gérard, DRILLET Philippe, HAQUIN Benoit, HAUDRECHY Jean-Pierre, LEMOINE Alain, NICOLAS Germain, RADET Marie-Elise.

Collège des usagers : BOYARD Pierrette (UDAF), DENAES Jean (Fédération départementale des AAPPMA), JOSSO Stéphanie (CCIT de l'Aisne), MIKAELIAN Raphaël (Lyonnaise des Eaux), AVICE Laëtitia (Veolia), PARMENTIER Jean-Louis (Chambre d'Agriculture), THIPOUSE Julie (CCIT de l'Oise)

Collège des représentants de l'État : FATOUX Raymond (DDT), MOLINIE Léa (AESN), VORBECK Jean-Paul (DREAL)

POUVOIR DE : MAY JACQUES A BRIATTE HUBERT

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

DAGORNE Didier, MILLAIR Laurent et ROBILLARD Joris, du bureau d'études SAFEGE ; Anne SUY-LEVESQUE (CCPV), Anne SIRON (Conseil Régional), Juliette CAUVIN (DREAL), Jany TUEUR (Conseil Général de l'Oise)

Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2011

Mr BRIATTE demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2010 joint à la convocation. Mr NICOLAS fait remarquer qu'il manque la mention de la structure représentée par Mr PARMENTIER, la chambre d'agriculture.

Personne ne s'y opposant, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Mr BRIATTE présente Christophe LETOT, le nouveau technicien de rivières du SAGEBA et lance un tour de table.

Approbation du projet d'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE, ainsi que de l'atlas cartographique

Mathilde explique que la séance d'aujourd'hui n'a pas vocation à s'attacher aux remarques mineures concernant les documents envoyés aux membres de la CLE, mais plutôt d'identifier des manques ou des faiblesses de nature à compromettre ces rapports. SAFEGE va présenter le travail réalisé tout en laissant des temps d'échanges.

Mathilde soulève également le problème des impressions de documents : les rapports ont été envoyés à la CLE dans leur version non définitive, mais une nouvelle impression donnerait lieu à un surcoût. Ainsi, il est demandé à la CLE si elle est d'accord d'échanger par mail les versions provisoires : les membres de la CLE approuvent.

SAFEGE prend la parole pour reprendre les éléments clés des documents envoyés au travers d'une présentation (cf. document power-point joint).

Concernant l'état des lieux, Mr PARMENTIER demande comment les masses d'eaux souterraines sont identifiées comme telles sur le territoire, car sur la carte, les différentes nappes ont l'air de se traverser. Mr DAGORNE précise que les nappes dépassent le cadre du territoire et vont au-delà. Mr VORBECK explique qu'une masse est un volume d'eau avec des caractéristiques propres et homogènes sur l'ensemble de la masse, même si des connexions et

superpositions peuvent exister. Ce découpage en différents périmètres permet de former des unités homogènes sur lesquelles on travaille.

Mr LEMOINE s'étonne d'avoir eu des résultats montrant une fois la présence de simazine dans le mélange, alors qu'aucune présence n'était détectée dans les puits. Mr MILLAIR n'interprète pas cette donnée, recueillie au même titre que les autres.

Mr DESMOULINS demande si SAFEGE a bien reçu les données concernant les études menées par l'ADEME au niveau de la décharge de Néry-Saintines. Le bureau d'études a bien utilisé ces données, qui figurent dans le rapport.

Mr PARMENTIER approuve que le niveau de la nappe historiquement bas, mais tiens à relativiser avec l'épaisseur de la nappe. Cependant, à l'avenir, il sera important de baisser le pourcentage de prélèvements par rapport à la recharge qui est très faible. Mr MILLAIR précise que les années 2001 et 2002 ont été exceptionnelles en terme de recharge, mais que cela est lié aux fortes inondations de la période.

Mr VORBECK souligne qu'il y a de plus en plus d'assecs, révélant des problèmes de réalimentation des cours d'eau par la nappe d'accompagnement, et que cela montre le peu de réapprovisionnement des nappes.

Mr PARMENTIER pense qu'il y a aussi un problème de concentration des prélèvements sur peu de points, et qu'il y a un rapport dans le temps entre quantité de la recharge et qualité des eaux. Il a remarqué, quelques années après des recharges importantes, une tendance à la baisse des taux des éléments contrôlés, et inversement.

Mr VORBECK précise qu'il faut être vigilant, en expliquant que suite aux inondations de 2001, il a été constaté que des nitrates avaient été emmagasinés dans le sol, et que suite aux transferts d'eaux importants liés aux inondations, des pics importants de nitrates ont été constatés dans les masses d'eau. Cela dépend de l'importance, de la durée et de l'intensité des précipitations.

Mr PARMENTIER regrette que tout le territoire agricole ait été identifié comme zone à risque de ruissellements, érosion et coulées de boue ; et que ça ne reflète pas la réalité. Mr MILLAIR répond qu'une cartographie plus précise est justement un manque, car aucune étude sur le sujet n'a été fournie. Mr PARMENTIER explique que le problème a déjà été en partie identifié et traité et qu'il existe des choses précises sur le RPG. Melle MOLINIE souligne également que toutes les connaissances ne sont pas transmises concernant le RPG, SAFEGE n'ayant bénéficié que des îlots de cultures majoritaires. Mr DAGORNE ajoute que les cartes sont issues d'une synthèse bibliographique, pour laquelle certains éléments n'ont pas été transmis, mais que celle démontrant les aléas de risque montre une exposition généralisée sur le bassin versant avec des zones contributives importantes et une vision globale inexistante sur les risques connus et les actions réalisées. Ainsi, des actions ont été menées localement mais on n'en a pas la vision sur le territoire, pour cette thématique. Melle MOLINIE précise que le SAGE pourra reprendre cette carte afin de voir où les actions ont été menées et où il y a des manques.

Mr DESMOULINS regrette de ne pas voir figurer les projets tels que la liaison RN31/RN2, le futur SCoT de la Basse Automne et de la Plaine d'Estrées. Mr DAGORNE précise que ce sont des éléments de prospective qui seront pris en compte dans la phase suivante.

Mr PARMENTIER demande s'il ne serait pas intéressant d'estimer la puissance de chaque moulin lors de son activité, car les petites quantités cumulées pourraient révéler un intérêt. Monsieur MILLAIR précise que localement, il y a des projets importants qui pourront se faire, mais cela s'étudiera au cas par cas.

Dans le cadre du diagnostic, Mr PARMENTIER estime que l'étang de Wallu est celui qui pose réellement problème, sachant qu'actuellement, la situation ne s'aggrave pas mais qu'il faudra trouver une solution pour les sédiments.

Mr DENAES demande à ce que soit supprimé du rapport la mention d'utilisation de filets pour bloquer les poissons, pratique qui n'a pas cours.

Mr PARMENTIER souligne que pour l'eau potable, tous les usages ne nécessitent pas une eau de cette qualité, et que l'on peut diversifier l'approvisionnement en eau et récupérer de l'eau pluviale pour certains usages et diminuer les prélèvements. Il serait peut-être judicieux d'inciter les collectivités à pousser les particuliers à le faire. Mr DAGORNE précise que c'est une action qui peut être inscrite au SAGE. Mr MILLAIR rajoute que cela a aussi un autre impact positif, car ces eaux récupérées ne ruisselleront pas.

Mr LEMOINE revient sur le projet de déviation de Crépy-en-Valois, car le dernier tracé émis par le Conseil Général prévoit de passer au travers du Bassin d'Alimentation de Captage d'Auger-Saint-Vincent/Duvy. Mr BRIATTE

précise que c'est alors actuelle encore un tracé non définitif. Mr DESMOULINS précise qu'il y a eu certains choix effectués, notamment sur les grandes lignes, mais pas encore sur un tracé définitif précis. Mathilde rappelle que la CLE n'a pas du tout été associée, ni informée, sur ce projet. Mr DAGORNE explique que dans la phase suivante, il s'agira de transmettre à SAFEGE tous les projets futurs prévus sur le territoire.

Mme SIRON demande à quel moment l'étude zones humides sera intégrée au nouveau SAGE. Mr DAGORNE précise qu'il n'est pas possible d'attendre les résultats d'études en cours, mais que les apports sur les zones humides, prévus prochainement, pourront être pris en compte dans la rédaction du SAGE. Pour l'état des lieux, les éléments intégrés sont ceux qui étaient disponibles lors de la rédaction.

Mme SUY précise que, par rapport au potentiel de logements, les éléments intégrés dans l'état des lieux ne correspondent pas tout à fait à ce qui est écrit dans le SCoT, car il est indiqué que cela concerne les communes du bassin versant alors que ce sera concentré sur les pôles de développement.

Mr PARMENTIER ajoute que, si cela est possible, il faudrait limiter un trop grand mitage du territoire et surtout réutiliser les espaces laissés vacants.

Mr BRIATTE propose d'envoyer les modifications à apporter au SAGEBA. Mr BRIATTE met au voix l'état des lieux, en sachant qu'un erratum sera rajouté pour prendre en compte les corrections mineures. L'état des lieux et le diagnostic du nouveau SAGE est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Points divers

SAFEGE explique rapidement le déroulement des phases 2 et 3 lancées en même temps suite à cette validation de la première phase.

La phase 2 d'évaluation environnementale, qui se prolongera jusqu'à la fin de l'étude, consiste à vérifier que les propositions faites pour le nouveau SAGE ne vont pas à l'encontre des enjeux environnementaux existants sur le bassin versant. Cette phase débute par une note de cadrage préparée par l'autorité environnementale pour cibler les points à traiter et les éléments à intégrer. Mr VORBECK précise que cette note a été rédigée, et qu'elle sera envoyée très prochainement au président de la CLE.

La phase 3 de prospective consiste en l'élaboration de scénarios tendanciels et alternatifs concernant l'évolution de la ressource en eau sur le territoire à l'horizon 2022. Le scénario tendanciel prendra en compte tous les projets programmés sur le territoire à cette échéance.

Cette phase aboutira à un choix de stratégie par la CLE, qui lancera la rédaction des documents du SAGE.

Mr VORBECK évoque l'étude zones humides pour laquelle une réunion a été organisée mi-septembre, afin de présenter les premiers résultats. Ainsi, il a été recensé 1 829 ha de zones humides (6% du territoire), ce qui représente 74% des zones à dominantes humides (qui s'étendaient sur 2 437 ha). Il y a eu 742 points de transects analysés, et le travail continue pour les parcelles pour lesquelles le caractère humide était difficile à identifier et les secteurs où il sera intéressant d'avoir un contour plus précis ; qui bénéficieront de sondages pédologiques. La DREAL s'engage également à ce qu'une priorisation des zones humides en fonction de leur intérêt soit réalisée.

L'étude a identifié 3 grands compartiments : l'Automne aval avec beaucoup de coupures et de peupleraies, l'Automne médiane et amont avec des corridors préservés et les vallons adjacents moins humides. Les discontinuités identifiées en aval risquent de poser des problèmes à terme, il sera certainement important de s'y intéresser.

Mr VORBECK ajoute que des espèces remarquables ont été identifiées, ce qui démontre une valeur écologique de ces zones humides. Le bureau d'études, SCE, s'engage à faire une présentation des résultats de l'étude en CLE.

Mr VORBECK ajoute que l'étude a bénéficié de l'aide du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie et du Conservatoire Botanique de Bayeulles.

Mathilde explique que pour la phase de prospective, des commissions thématiques seront organisées en fonction des thématiques identifiées en phase 1, et que les membres de la CLE seront sollicités pour s'y inscrire.

Mathilde conclue en informant la CLE que le site internet du SAGE et du SAGEBA est ouvert à l'adresse suivante : <http://bassin-automne.fr/>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.